Collège des Bourgmestre et Échevin·es

de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert

Avenue Paul Hymans, 2

1200 Woluwe-Saint-Lambert

Concerne : Réclamation concernant les deux demandes de permis mixte pour le site de la Ferme aux Oies

Références : 18/PFD/1750547 et 18/ECO/1705555

Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevin·es,

**Par la présente, nous désirons vous faire part de notre ferme opposition aux projets de construction de logements et d’une école sur le site de la Ferme aux Oies**.
En effet, ces projets d’une telle ampleur entraîneraient une diminution indéniable de notre qualité de vie et de celle de notre quartier.

* **Mise à mal d’un site exceptionnel**

Ces projets provoqueraient la destruction d’un site remarquable qui constitue une valeur paysagère et environnementale indéniable et un des derniers vestiges du passé rural de Woluwe-Saint-Lambert. Ce lieu, zone de refuge pour la faune et la flore est une zone de liaison (maillage vert) reconnue dans le réseau écologique bruxellois. Elle sera mise à mal par l’urbanisation excessive et la sur-fréquentation du lieu par une école et les nouveaux habitants.

Par ailleurs ces projets enclavés en intérieur d’ilot et sans accès direct infligent des contraintes excessives au quartier :

* **Une dégradation de la mobilité dans un quartier peu accessible et déjà fort sollicité**

L’accès principal aux deux projets est prévu par l’avenue de la Croix du Sud qui est une voirie locale en cul de sac du quartier social de l’Habitation Moderne et qui n’a pas vocation à accueillir les flux importants générés par une école et les futurs habitants de l’immeuble.

En outre, l’étroite chaussée de Roodebeek et l’avenue Speeckaert subissent déjà fortement le trafic intense des usagers et des fournisseurs se rendant aux nombreuses institutions, écoles, crèches toutes proches. Rappelons que la zone est identifiée en zone d’accessibilité C par le Règlement Régional d’Urbanisme, soit les zones les moins facilement accessibles de la Région. Quant au problème de stationnement existant, il ne fera que s’accentuer.

Notons surtout, au passage, qu’il y a déjà beaucoup d’écoles dans le quartier et qu’une école fondamentale supplémentaire est superflue et ne répond pas à une demande locale. D’autres endroits existent dans la Région, là où les besoins sont bien réels.

* **Une construction en intérieur d’îlot et une mauvaise intégration aux bâtis existants.**

Le projet d’école est en contradiction avec la volonté développée par le Plan Régional d’Affectation des Sols d’éviter les constructions en intérieur d’îlot. Cette implantation contre les jardins privés entraînera des nuisances excessives, ne serait-ce que sonores, à l’ensemble du quartier qui l’entoure, y compris aux résidents des institutions accueillant des personnes âgées et/ou en revalidation/convalescence.

Le projet d’immeuble situé à l’avenue de la Croix du Sud, quant à lui, non seulement ne s’intègre pas dans le bâti existant composé de maisons unifamiliales (R+1+T), mais crée une fracture architecturale et sociale avec les immeubles de logements sociaux voisins.

* **La perte d’une zone perméable en fond de vallée**

La perte d’une zone tampon sur l’un des versants de la vallée du Roodebeek qui est en zone d’aléa d’inondation constitue un risque majeur pour le quartier déjà fortement impacté lors des pluies abondantes. Le site joue actuellement un rôle de tamponnage et d’infiltration important pour l’ensemble du bassin versant de la Woluwe. Son urbanisation va entraîner des pertes de capacité de rétention et d’absorption des eaux pluviales. De plus, l’ajout de 23 logements et d’une école de 180 élèves et des enseignants causera une augmentation des rejets d’eaux grises dans des collecteurs déjà fort sollicités.

En conclusion, nous demandons que les permis soient refusés pour permettre à ce lieu de retrouver sa vocation première - agricole et environnementale - au bénéfice de tous.

Nous vous prions d’agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevin.es, l’expression de nos salutations distinguées.

* Je souhaite être invité.e personnellement aux commissions de concertation du 1er avril 2022 qui traiteront de ces dossiers.
* Je ne souhaite pas être invité.e personnellement aux commissions de concertation qui traiteront de ces dossiers.

Prénom et nom : ……………………………………………………………………….

Adresse : ……………………………………………………………………………………

E-Mail : ………………………………………………………………………………………

Date : …………………………………………………………………………………………

Signature :